



Comité de quartier du jeudi 6 décembre 2018 à 19 h – Ecole Ferdinand Buisson - Salle polyvalente

Proposition d'ordre du jour de l'association QVLB

Pourquoi les comptes-rendus des comités de quartier ne sont-ils pas publiés au journal municipal, comme cela avait été prévu initialement (question posée de nombreuses fois) ? Tous les sujets qui suivent figuraient dans le compte-rendu de QVLB du comité de quartier du 21 juin 2018 et sont toujours d'actualité.

1 – **Réfection des trottoirs** : planning à communiquer. La façon de refaire les trottoirs est dommageable pour la santé des arbres et ne permet pas à leur pied la plantation de fleurs telle que le préconise la municipalité. Dangerosité des inégalités des surfaces.

2 – **Station de pompage** : bilan. Aspect très inesthétique de la cabane de chantier de plus en plus délabrée.

3 – **La VND 121 (RD1021)** va être ouverte en janvier 2019 pour la partie Nord. QUID des aménagements de Gabriel Péri et quand? ?

4 – **Avancement des projets** :

- La Halle : 60 logements, plans, date de réalisation.
- Terrain « jardinerie Carrefour » - 120 logements dont 8 maisons bourgeoises, plans, date de réalisation.
- Espace vert sur une surface d'un demi-hectare à l'entrée de Montesson (coordination avec rond-point ?)

5 – **Digue** : avancement du dossier.

6 – **Où en est la commission « Charte de l'arbre en ville »** ? Il est prévu que QVLB participe à cette commission. Remplacement d'arbres morts ou détériorés (recensement ?). Un arbre a été coupé à l'angle des avenues Henri Barbusse et Gabriel Péri et n'a pas été remplacé, idem en haut de l'avenue Léon Johnson, pourquoi ? Nous souhaitons prendre connaissance du résultat de l'expertise réalisée par le spécialiste en sylviculture. Un produit toxique pour les abeilles a été utilisé cet été pour tenter d'éradiquer le tigre du platane alors que d'autres traitements non toxiques existent. Les canicules ont entraîné des chutes de feuilles plus importantes sans que la municipalité augmente le nombre des ramassages, la participation de la population au ramassage est souhaitable.

7 – **Stationnement sur les trottoirs** : l'opération de verbalisation par la PM du 1^{er} octobre menée au Mont Royal a été très efficace mais les voitures stationnent de nouveau sur les trottoirs, la PM a-t-elle relâché sa surveillance ? **A noter que ce vendredi 30 novembre les incivilités de stationnement ont généré de la violence suivie de l'hospitalisation d'un résident de l'avenue Messenger qui a déposé plainte.** Y aura-t-il de nouvelles possibilités de stationnement en dehors des zones des nouvelles constructions ? Un parking va-t-il être créé au Mont Royal ? Y aura-t-il une tolérance de la part de la PM et des maraichers pour autoriser le stationnement sur les terres agricoles inexploitées en bordure de la rue du Mont Royal ? On ne peut que déplorer le laxisme de la PM qui ne verbalise jamais le stationnement sur les trottoirs en dehors des places matérialisées sur la place Pierre et Marie Curie (plusieurs voitures ventouses)."

8 – **QVLB attire l'attention sur une source d'accident avenue Molière**: les cyclistes peuvent emprunter le haut de l'avenue Molière en sens interdit. QVLB propose que le stationnement soit interdit dans cette partie d'avenue et qu'une piste cyclable soit réalisée. Le marquage au sol et la signalisation par panneaux (situation actuelle) ne garantissant pas la sécurité des cyclistes. De plus, il y a une contradiction entre l'ancien arrêté communal, qui indique que les vélos ne peuvent pas remonter les sens interdits, et la loi en

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)
Association locale d'usagers au titre de l'article L.121-5 du Code de l'urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.fr
- tél : 01 39 13 07 11
- Page :1/2

vigueur qui les autorise à circuler à contre-sens dans les zones limitées à 30 km/h. (Cette proposition a été faite le 23 octobre 2018. Atelier de développement durable « Parlons qualité de vie dans votre quartier ». QVLB attend une réponse.

9 - **Avenue Henri Barbusse**, un poteau EDF a été déplacé au milieu du trottoir, les fauteuils roulants ou les poussettes ne peuvent y circuler qu'à condition d'empiéter sur la chaussée.

10 – **Stand de tir** : protection sonore : les installations n'ont pas été modifiées et le bruit provoqué par les impacts de balles est toujours aussi gênant pour le voisinage. Ce problème n'a que trop duré et nous devons insister pour que de sérieuses mesures soient prises. De plus, les horaires d'ouverture ne semblent pas respectés.

11 - **Poubelles de la cantine Ferdinand Buisson et du conservatoire** : que compte faire la mairie devant ce problème récurrent alors que des solutions existent mais ne sont pas appliquées ?

MK-MA 181204